



## Remise des clés et consignation 5%

Par **nweebie**, le **08/07/2014** à **12:48**

Bonjour,

Ayant acheté un appartement en VEFA, je suis convoqué prochainement pour la remise des clés.

Lors d'une pré-visite, j'ai émis des réserves pour différentes choses (portes mal montées, etc).

Ma question est la suivante :

Existe-t'il une disposition légale me permettant de prendre possession de mon bien mais de consigner le dernier versement jusqu'à levée des réserves si cela n'a pas été solutionné ?

En gros, entrer dans mon appartement mais ne verser le dernier chèque qu'une fois les reprises effectuées.

Un grand merci à vous

Bonne journée